

BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER RETRAÇANT L'ACTIVITÉ DE DISPENSATEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Articles L. 920-5, L. 920-8, L. 993-2 et R. 921-7 du Code du travail
(Lire **ATTENTIVEMENT** la notice avant de remplir ce bilan)

Ce document doit être rempli par chaque organisme de formation professionnelle continue et transmis avant le 30 avril 2003 à la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle dont l'adresse est mentionnée dans la lettre d'envoi.

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Numéro de déclaration : Forme juridique :	NUMÉRO DE SIRET	CODE NAF
Nom et prénom ou dénomination (sigle) : Adresse : Téléphone : Télécopie :		

B. PERSONNE AYANT LA QUALITÉ DE DIRIGEANT

Nom et prénom	Qualité (ex : travailleur indépendant, gérant, président...)
---------------	--

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ORGANISME

Année de début de l'activité de formation professionnelle continue :

Catégorie institutionnelle (cf. nomenclature jointe dans la notice explicative page 3) :

Part du chiffre d'affaires global réalisée dans le domaine de la formation professionnelle continue (en %) :

Quelles sont les autres activités de votre organisme (cocher la case correspondante) :

- Formation initiale (dont apprentissage)
- Conseil, audit, études en gestion des ressources humaines et services annexes à la formation
- Production de biens
- Production de services

D. STATUT DES PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION

	Nombre	Nombre d'heures de formation dispensées
Travailleurs indépendants		
Salariés sous contrat de travail à durée indéterminée		
Salariés sous contrat de travail à durée déterminée		
Formateurs occasionnels salariés *		
Bénévoles		

* Dont l'activité de formation est inférieure à 30 jours par an (Lettre circulaire ACOSS n° 88-18 du 12 février 1988).

BILAN FINANCIER HORS TAXES

EXERCICE COMPTABLE DU

AU

A. ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME

A1. PRODUITS PROVENANT DES ENTREPRISES

Pour la formation de leurs salariés	a
Dont les salariés sous contrat d'insertion en alternance	
Pour la formation de travailleurs privés d'emploi (L. 951-1 3° du Code du travail)	b
Total (a + b)	①

A2. PRODUITS PROVENANT DES ORGANISMES COLLECTEURS DES FONDOS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Organismes collecteurs paritaires agréés :		
• au titre du plan de formation		a
• au titre de l'alternance		b
• au titre du congé individuel de formation		c
Fonds d'assurance formation de non-salariés		d
Total (a+b+c+d)		②

A3. PRODUITS PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS

Pour la formation de leurs agents (État, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)	a
Pour la formation de publics spécifiques :	
• Instances européennes	b
• État	c
• Conseils régionaux	d
• Autres ressources publiques	e
Total (a+b+c+d+e)	③

A4. PRODUITS PROVENANT DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES PARTICULIERS

Pour une formation à titre individuel et à leurs frais (article L. 920-13 du Code du travail)	④
---	---

A5. PRODUITS PROVENANT DE CONTRATS CONCLUS AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE FORMATION

	⑤
--	---

A6. AUTRES PRODUITS

Produits résultant de formations facturées à des entreprises étrangères et se déroulant à l'étranger (hors TVA)	a
Versements des employeurs aux organismes dont le programme d'actions, d'études et de recherches est agréé (10 % du 1,5 %)	b
Vente d'outils pédagogiques	c
Redevances pour concessions et brevets liés à la formation (concerne le compte 751 du plan comptable général)	d
Produits financiers résultant de placements de fonds perçus au titre de la formation professionnelle	e
Produits exceptionnels (concerne le compte 77 du plan comptable général)	f
Autres produits au titre de la formation professionnelle continue	g
Total (a+b+c+d+e+f+g)	⑥

TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS RÉALISÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(① + ② + ③ + ④ + ⑤ + ⑥)

B. CONVENTIONS PLURIANNUELLES (BIENNALES OU TRIENNALES)

Années de participation concernées	Montant financier porté sur les conventions signées 1	Fonds reçus au 31-12-2002 2	Facturations imputées			Solde conventions 1 - (3+4+5) 6	Solde financier 2 - (3+4+5) 7
			2000 3	2001 4	2002 5		
2000							
2001							
2002							
TOTAL GÉNÉRAL (par colonne)							

Si vous avez effectué des reversements au titre de conventions bilatérales (annuelles ou pluriannuelles), remplir l'annexe.

C. CHARGES DE L'ORGANISME

La nomenclature employée pour les charges des organismes de formation fait référence au plan comptable adapté aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé (arrêté du 2 août 1995 publié au J.O. du 12 août 1995) :

- quand leur chiffre d'affaires hors taxes annuel est égal ou supérieur à 15 244 € en cas d'activité unique ;
- quel que soit le chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'activité formation dans le cas d'organismes à activités multiples.

La correspondance pourra être établie avec la comptabilité des organismes publics ou parapublics au travers du libellé des comptes.

Les sommes matérialisées par des lettres (A, B ...) correspondent à la totalité des comptes de charges (60, 61...) relatives à l'activité de formation professionnelle continue pour les organismes à activités multiples (art. L. 920-8 du Code du travail).

Les colonnes en retrait (à gauche) doivent permettre d'isoler les principaux sous-comptes du plan comptable adapté aux organismes de formation.

60. ACHATS

A

dont 604. Achats de prestations de formation

61. SERVICES EXTÉRIEURS

B

dont 613. Locations

dont 6132. Locations immobilières liées à la formation

6135. Locations de matériel pédagogique lié à la formation

62. AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

C

dont 621. Personnel extérieur à l'entreprise

622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

dont 6226. Honoraires de formation

623. Publicité, publications, relations publiques

63. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

D

64. CHARGES DE PERSONNEL

E

dont 641. Rémunérations du personnel

dont 6411. Salaires des formateurs

6411. Autres salaires

644. Rémunération du travail de l'exploitant

65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

F

66. CHARGES FINANCIÈRES

G

67. CHARGES EXCEPTIONNELLES

H

68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

I

69. PARTICIPATION DES SALARIÉS - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS

J

TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES DE L'ORGANISME
(A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)

BILAN PÉDAGOGIQUE

EXERCICE COMPTABLE DU

AU

A. TYPE DE STAGIAIRES DE L'ORGANISME

	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires
• Salariés 1 dont salariés sous contrat d'insertion en alternance		
• Demandeurs d'emploi 2		
• Particuliers (art. L. 920-13 du Code du travail) 3		
• Autres 4		
TOTAL GÉNÉRAL (lignes 1 + 2 + 3 + 4)		

B. NIVEAU DE LA FORMATION DISPENSÉE

	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires
I et II Niveau égal ou > à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs		
III Niveau BTS, DUT ou DEUG		
IV Niveau BTn, BT, BP ou BM		
V Niveau BEP, CAP ou CFPA 1 ^{er} degré		
VI Niveau fin de scolarité obligatoire		
IX Formations ne se rattachant pas aux références des niveaux précédents. ...		
TOTAL		

C. SPÉCIALITÉS DE FORMATION

Spécialités de formation (indiquer la spécialité en clair)	Code	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures-stagiaires
Autres			
TOTAL			

D. ACTIVITÉ EN PROPRE DE L'ORGANISME ET ACTIVITÉ SOUS-TRAITÉE

	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures-stagiaires
Formés par votre organisme pour son propre compte		
Formés par votre organisme pour le compte d'un autre organisme de formation		
Votre organisme confie la formation des stagiaires à un autre organisme de formation		

NOM ET QUALITÉ DE LA PERSONNE SUSCEPTIBLE DE DONNER TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nom et prénom :	
Qualité :	
	Tél. :

À _____, le _____

Signature :

Nom et qualité du signataire :